

# L'ÉCHO D'ARDOIX

N° 2

DÉCEMBRE 1983



## BULLETIN MUNICIPAL



### ÉDITORIAL

*1983 s'achève avec ses joies et ses peines, l'espoir réalisé, l'espoir déçu. Une page est tournée. Une nouvelle année arrive, année qui nous paraît longue, mais qui en fait s'égrène rapidement car, accaparés par nos travaux, nos soucis, la vie qui devient de plus en plus dure, le manque de travail, le chômage, la lassitude des jeunes à la recherche d'un emploi, la récolte anéantie par la pluie et la sécheresse, la difficulté de maintenir l'emploi et se développer font que les jours passent rapidement.*

*Au seuil d'une nouvelle année, c'est le moment de s'arrêter un petit moment et de méditer sur nous-mêmes et de revivre un espoir de Noël et du Nouvel An. A vous toutes et tous, je souhaite une bonne fin d'année et mes meilleurs vœux pour 1984.*

*1984 commence, année remplie d'espoir pour chacun d'entre nous, année qu'il nous faudra surmonter de toutes ses difficultés familiales et professionnelles.*

*Difficulté, pour nous maires, face aux nouvelles responsabilités que nous aurons à assumer sur les réformes fondamentales qui constituent la décentralisation. L'éventail des compétences ainsi transférées, les conséquences des décisions que nous aurons à assumer font que nous serons directement en contact avec vous tous.*

*Et c'est avec une concertation étroite entre le Maire et le Conseil Municipal que nous réussirons à établir un lien étroit avec tous nos problèmes et difficultés.*

*Je souhaite à vous toutes et tous une bonne et heureuse année et une bonne santé pour 1984.*

Le Maire,  
A. Roumeysi.

### DÉLIBÉRATIONS ET PROJETS

#### Plan d'occupation des sols :

Une délibération a été prise le 5.08.83 pour la mise en place du P.O.S. par douze voix pour, une contre.

Le 25 octobre a eu lieu une réunion en présence de M. Vigier de la D.D.E. pour ouverture des dossiers et choix du Bureau d'Etude. La D.D.E. nous finance à 60 % les études qui seront faites pour l'établissement du P.O.S.. Elle participe donc au choix du Bureau d'Etude et nous aide dans les procédures administratives et juridiques liées à l'élaboration de ce document. M. Vigier participera donc aux travaux de la Commission en tant que conseiller.

Six Bureaux d'Etudes ont répondu à l'appel d'offre. C'est Augéa 07, à Aubenas, qui a été retenu pour la somme de 40248 F., dont 16099,20 F. à la charge de la commune.

#### Terrain de foot de Brénieux.

La subvention d'Etat, d'un montant de 40000 F., a été accordée. L'ensemble des subventions étant obtenu, les travaux devraient pouvoir se réaliser au cours de l'année 84.

#### Bibliothèque :

Le Conseil est d'accord la création d'un relais bibliothèque dont le local serait à la mairie.

La bibliothèque centrale de prêts de Privas aura donc un dépôt à la mairie pour mieux en faire profiter l'ensemble des habitants d'Ardoix. Vous pourrez donc emprunter (et rendre !...) des livres aux jours et heures d'ouverture.

Le Conseil a décidé l'achat d'un meuble pour cette bibliothèque qui sera alimentée en fonction de vos demandes.

#### Elargissement route de Cormes :

Il se fera dès que la concertation aura pu avoir lieu avec les propriétaires. Nous attendons encore le piquetage... Les retards ont obligé la commune à réaliser plus tôt que prévu l'entretien et l'élargissement de la route de Coupier et Beauvoir, ceci afin de respecter les engagements pris avec l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics.

Nous espérons que 1984 verra la route de Cormes enfin élargie.

#### Terrain public H.L.M. :

Il va être aménagé : nivelage, réensemencement, plantations d'arbustes, construction de WC publics.

#### Ordures ménagères :

En réunion SIVM, et suite à la non réalisation de l'usine d'incinération d'Annonay, plusieurs maires du canton seraient favorables à l'implantation d'un mode de destruction d'ordures.

Suite à plusieurs visites d'étude, le système d'un four incinérateur semblerait le plus adapté (installation au chef-lieu de canton).

En ce qui concerne la commune d'Ardoix, une étude plus approfondie sur les coûts de la collecte sera fait avant d'adhérer entièrement à cette formule.

#### Cinéma :

Dans le cadre des grands reportages présentés par le Syndicat Rhozayca, la commune a choisi de vous proposer un reportage sur les Açores, le mardi 7.02.84 à 21 h à la salle des fêtes. Cet archipel d'origine volcanique est toujours le point de départ des pêcheurs de baleines et de cachalots. La beauté des sites, la douceur du climat, l'étonnante variété de la végétation sont d'inappréciables richesses que les Açoriens exploitent en développant le grand tourisme.

#### Divers :

En réunion du 14.10.83, le Conseil décide que le montant de l'Allocation de Fonds Scolaire 82-83, qui s'élève à 130F., est affecté aux dépenses de fournitures scolaires des écoles publiques.

## LA TAXE PROFESSIONNELLE

La reprise de T.S.R. par les Ets Delcer nous impose une contribution au plan de redressement sous forme d'une exonération partielle de la taxe professionnelle.

Le conseil municipal, après délibération, a fixé les taux d'exonération qui seront applicables à toutes les entreprises qui s'implanteront sur la commune.

En ce qui concerne Delcer, l'exonération débutera en 1985. Elle pourrait atteindre environ 75 000 F. cette année-là.

## LE BUDGET COMMUNAL

#### Le compte administratif :

Ce document officiel fait ressortir les dépenses et les recettes réelles de l'année 1982. Il fait apparaître à

DÉPENSES	
Fonctionnement.....	663026,89
Investissement .....	384927,37
Excédent de clôture .....	106087,69

#### Le budget supplémentaire :

C'est le budget définitif de 1983 mis à jour en fin d'année.

Il a été approuvé par la délibération du 9.12.83.

Il est sensiblement égal au budget primitif qui vous

fin 1982 un excédent de 106 087,69 F. qui est donc reporté sur le budget supplémentaire de 1983.

#### Le compte administratif d'Ardoix en 1982 :

RECETTES	
Fonctionnement .....	768177,26
Investissement .....	385864,69
Excédent de clôture .....	106087,69

a été présenté dans le n° 1 de ce bulletin.

L'excédent de 106 087,69 F. du compte administratif 1982 sera affecté aux investissements (terrain H.L.M., etc.) et travaux de voirie en cours (Coupiers et Beauvoir).

## UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR QUOI FAIRE ?

Voici, tirées de journaux officiels, les grandes lignes sur le P.O.S., ceci afin d'y voir plus clair et d'essayer de comprendre pourquoi un P.O.S.

Poursuivant l'œuvre de décentralisation qu'il a entreprise et dont le cadre a déjà été déterminé par la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et régions, le Gouvernement élaborait dès le mois de juin 1982 un projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Cette nouvelle loi votée par les députés le 17 novembre 1982 a été promulguée le 7 janvier 1983 (publiée au Journal Officiel le 9 janvier 1983).

La loi du 22 juillet 1983 complétant la loi du 7 janvier 1983 vient d'être publiée. Son adoption marque une étape importante de la mise en œuvre de la décentralisation voulue par le Président de la République.

Aussi les dispositions relatives à l'urbanisme, au logement, à la formation professionnelle, à la planification et à l'aménagement du territoire doivent entrer en vigueur au cours de l'année 1983 et **au plus tard le 9 janvier 1984.**

Par ailleurs, en 1984 et au plus tard le 9 janvier 1985, devront être réalisés les transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé, de ports et de voies d'eau et de transports scolaires. Enfin, au plus tard le 9 janvier 1986 sera effectuée la nouvelle répartition en matière d'enseignement public, d'action culturelle et d'environnement.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui sont les dispositions relatives à "l'urbanisme", ce qui nous a amené à établir un P.O.S.

#### 1<sup>er</sup> cas : la commune ne décide pas d'établir un P.O.S. Que se passe-t-il ?

Dans les communes où il n'existe pas de P.O.S., on ne pourra rien construire en dehors des parties actuel-

lement urbanisées. Comment délimiter "les parties actuellement urbanisées" de la commune ? L'idée du Gouvernement est de ne pas organiser une limitation cartographique mais d'apprécier au coup par coup. Cependant, on peut estimer que, dans une commune qui a une ou plusieurs agglomérations, les "parties actuellement autorisées" correspondent au périmètre des parties agglomérées. Ainsi, seules les constructions à l'intérieur ou en contiguïté de ces périmètres restent autorisées.

Lorsque la commune n'est pas dotée d'un P.O.S., seules peuvent être autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes,

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs (s'ils ne peuvent trouver places dans les parties déjà urbanisées de la commune, bâtiments publics par exemple),
- l'exploitation agricole, hangars, silo,

- la mise en valeur des ressources naturelles : carrières,

- Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées : décharge publique, cimetières.

Ce n'est que pour ces seuls types de constructions qu'en l'absence de P.O.S., un permis de construire ou une autre autorisation d'utilisation du sol pourront être accordés.

Et, dans tous ces cas, les permis de construire sont déposés en mairie pour y être examinés par la Commission communale afin d'y mettre son avis, **mais seront toujours instruits et délivrés par la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E., Annonay).**

## 2<sup>e</sup> cas : si la commune adopte un P.O.S. :

Avec un Plan d'Occupation des Sols, les permis de construire ou autres autorisations d'utilisation du sol sont délivrées par le Maire après instruction par la Commission communale.

Afin de faire face à ses nouvelles responsabilités, le Conseil Municipal a décidé, dans sa délibération du 5 août 1983, la prescription d'un P.O.S. sur Ardoix, afin d'échapper aux seules constructions en milieu aggloméré.

Pour la mise en place du P.O.S., un Bureau d'Etude a été choisi avec l'aide de M. Vigier, de la D.D.E., afin de nous aider à son élaboration. Cette étude comprendra un recensement des terres agricoles, des sites à protéger (si il y en a), des zones réservées pour l'implantation de commerce (artisans et industries), et des zones à construire en fonction notamment de la capacité des équipements collectifs (eau, électricité, route) existants ou en cours de réalisation et de la nature des constructions à édifier.

Après cette étude, le projet sera soumis à

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### ECOLE PRIVÉE MIXTE

L'O.G.E.C. et l'A.P.E.L. invitent tous les parents et amis à leur loto, le dimanche 15 janvier à partir de 15h.

### A.C.P.G.

Les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre comptent à ce jour 12 membres.

Le président est Joseph Veyrier. Le secrétaire Jean Micoulet.

Restant toujours fidèles au Souvenir, nous marquons régulièrement de notre présence les cérémonies du 11 novembre.

### SAPEURS-POMPIERS

Par décision du Conseil d'Administration du Corps des sapeurs-pompiers, il a été remis à plusieurs pompiers des galons par le Chef de Corps, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Le Sergent Michel Muret est nommé Sergent-Chef. Le Caporal Gérard Meissat est nommé Caporal-Chef. Le Caporal Jean-Pierre Floury est nommé Caporal-Chef. Le Sapeur Daniel Forel reçoit le diplôme de secouriste.

Notre loto aura lieu le 29 janvier 1984.

### ECOLE PUBLIQUE

Une réunion des parents d'élèves a eu lieu le 21 octobre pour le renouvellement du bureau.

Composition du bureau :

- Président : Robert Vernet.
- Vice-Président : Jean-Pierre Micoulet.
- Vice-Présidente : Myriam Biennier.
- Secrétaire : Serge Ray.
- Trésorier : Antoine Gaches.
- Trésorier-adjoint : Jean-Pierre Floury.

Le loto du Sous des Ecoles a eu lieu le dimanche 11 décembre 1983.

### CLUB DU 3<sup>e</sup> AGE D'ARDOIX SECTION DE L'U.V.F.

Nous avons repris nos réunions du jeudi. La première a été encourageante. Nous étions une quarantaine.

Notre loto a eu lieu le dimanche 18 décembre à la salle des fêtes.

La date de l'Assemblée Générale sera fixée ultérieurement.

Notre voyage du mois d'août vers Notre-Dame-de-Neiges a satisfait tous les participants.

l'enquête publique où toute la population aura le droit de le consulter. Des modifications pourront y être apportées. **Un P.O.S. est l'affaire de tout le monde.**

Il faut noter qu'un P.O.S. n'est pas définitif. Des modifications peuvent y être apportées. Même quand celui-ci sera complètement approuvé, nul ne peut préjuger l'avenir.

Nous souhaitons que ce travail se fasse dans la concertation et que nous puissions établir notre P.O.S. afin que nous puissions vivre et travailler en harmonie avec notre voisinage.

Pour terminer, un petit aperçu de la carte communale. Ardoix, 1214 ha, comprend 4107 parcelles, 775 propriétaires ayant un compte sur la commune. Sachant qu'au dernier recensement, il y avait 254 foyers en habitation principale (mais il faut tenir compte des locations et fermages qui doivent venir en déduction de ses chiffres), d'où un grand nombre de propriétaires ne vivant pas sur la commune qui seront également concernés par le P.O.S.

### ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE

L'Association Loisirs et Culture tient à vous informer que sa troupe théâtrale aura le plaisir de vous interpréter "*La barque sans pêcheur*", le samedi 18 février, le dimanche 19 février, le samedi 25 février et le dimanche 26 février.

C'est une dramatique, pleine d'action et de rebondissements inattendus. Pour en savoir plus, vous êtes tous invités à venir la vivre avec nous.

L'Association vous propose son électrophone en location. Il est à votre disposition chez M. Daniel Benassy, Cormes (Tél. 34.40.03) pour la somme modique de 20F. pour le week-end et 10F. par jour supplémentaire.

### SOCIÉTÉ DE BOULE D'ARDOIX

La Société de Boule d'Ardoix s'est réunie le 31.07.83 pour renouveler son bureau :

- Président : Raymond Grange.
- Secrétaire : Henri Grange.
- Trésorier : Marius Poulénard.

Dans les prochains mois, la société vous communiquera une permanence pour la demande de licence pour l'année 84. Une date sur le calendrier bouliste départemental sera fixée pour faire disputer un concours à Ardoix. Nous comptons sur un grand nombre d'entre vous pour nous aider à faire fonctionner cette société, et surtout qu'il rentre beaucoup de jeunes.

Félicitations au jeune cadet Marc Grange, qui a réussi, associé à Frank Balay, Lilian Pleinet et James Chenevier, à s'offrir le titre de Champion d'Ardèche, 15 jours plus tard, Champion Dauphiné-Savoie et **accéder en 8<sup>e</sup> de finale au Championnat de France.**

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- Aurélie et Claudine, le 3.08.83, chez Daniel et Josette Forel.
- Elodie, le 12.11.83, 4<sup>e</sup> enfant chez Serge et Françoise Rousson.

### Décès :

- 10 août : Marie Lambert, dans sa 92<sup>e</sup> année.
- 10 août : Léon Nicolas, dans sa 69<sup>e</sup> année.
- 20 août : Juliette Régat, Veuve Forel, dans sa 74<sup>e</sup> année.

### Mariage :

Il a été omis, dans le précédent bulletin, le mariage à Saint-Romain-d'Ay de Guy Roumezy, H.L.M., avec Colette Prunaret de Jaloine à Saint-Romain-d'Ay, le 16 avril 1983.

## ARDOIX (Histoire à suivre...)

Le quartier le plus intéressant de la commune d'Ardoix est celui que nous trouvons un peu plus loin, en allant vers l'étroit défilé de l'Ay. La forteresse de la région n'était pas au village d'Ardoix, mais au-dessous du hameau moderne de Coupier, à l'ancien castrum dit "le Petit Annonay" qui, avec les tours d'Oriol à sa tête, la tour de Munas à ses pieds, et plus bas un affreux précipice, constituait une position stratégique de premier ordre à l'époque où les canons n'existaient pas ou fonctionnaient moins bien qu'aujourd'hui.

Henri Gard, qui, dans ses pérégrinations d'artiste, avait souvent visité le Petit Annonay, en résumait ainsi l'histoire :

"Ancienne station romaine. Monceaux d'urnes brisées et de tuiles à rebords. Trois parties : en haut, les tours d'Oriol, château féodal, 1350 à 1400 ; au milieu, le Petit-Annonay, ville de 60 feux vers 1350, abandonnée avant 1500, restes authentiques de maisons de paysans vers 1450, chose fort rare ; en bas, sur l'Ay, la tour de Munas, en ruines, 1350. Paysage d'une extrême rudesse, ruines très curieuses."

Au milieu du Petit-Annonay est la chapelle d'Oriol, où résidait un petit viguier ou centenier chargé de rendre la justice aux habitants des alentours trop éloignés pour se transporter à Annonay, chef-lieu de Viguerie, d'où le surnom du Petit-Annonay. En 1500, ce village était complètement abandonné. Entre la tour et le village, il reste quelques pierres de ce qui devait être la chapelle Saint-Jean d'Oriol, ainsi que les débris de deux autres tours beaucoup plus anciennes qui attestent que le Petit-Annonay avait autrefois une certaine importance, c'est sur leur emplacement que fut bâtie la tour d'Oriol. En 1282, le Chapelain d'Oriol payait 6 sols pour cette chapelle qui était considérée avec Ardoix comme étant chacun 1/2 viguerie. C'est-à-dire de même importance.

A quelle époque remonte la destruction des tours d'Oriol et du Petit-Annonay ? Bien que les documents précis manquent à cet égard, il est certain, par le témoignage d'Achille Gamon que les tours de Munas et Oriol étaient depuis longtemps "désertes et inhabitées, n'ayant depuis cent ans servi qu'aux chats-huants et aux chauves-souris". Comme le malfaiteur Erard s'y installa avec sa bande en 1574, on ne risque guère de se tromper en supposant que la destruction fut un des épisodes de la guerre de Cent ans qui couvrit la France de sang et de ruines de 1340 à 1440.

De ces ruines, repaire de hibous, de chauves-souris et envahies par les ronces, deux grandes batailles se sont déroulées, mais ceci est une autre histoire...

### LA DÉMOGRAPHIE IL Y A CENT ANS

#### NAISSANCES : 15 filles, 13 garçons

- 1 — Le 14 février — BEOLET Marie
- 2 — Le 19 février — NICOLAS Marguerite
- 3 — Le 25 février — CHABANEL Victorine
- 4 — Le 25 février — DEYGAS Marie
- 5 — Le 11 mars — VERGIER Marie
- 6 — Le 23 mars — MALSERT Marie
- 7 — Le 27 mars — BADEL Jules
- 8 — Le 30 avril — FAURE Auguste
- 9 — Le 5 mai — OCTRUC Frédéric
- 10 — Le 9 juin — MOURIER Jean
- 11 — Le 11 juin — DECHAUX Louise
- 12 — Le 3 juillet — DANTHONY Jacques

- 13 — Le 23 juillet — DECORME Marie
- 14 — Le 25 juillet — GIRARD Reine
- 15 — Le 11 août — JULIEN Mélanie
- 16 — Le 16 août — DECEMOND Claude
- 17 — Le 7 septembre — BOMBRUN Joseph
- 18 — Le 13 septembre — DECORME Antoine
- 19 — Le 13 septembre — SOUTEYRAT Jean-Pierre
- 20 — Le 17 septembre — NOYARET Michel
- 21 — Le 24 septembre — MICOULET Célestine
- 22 — Le 5 octobre — JULIEN Pierre
- 23 — Le 5 octobre — VERCASSON Marie
- 24 — Le 6 octobre — POULENARD Antoine
- 25 — Le 12 octobre — MICOULET Marie
- 26 — Le 16 novembre — BANEZET Paul
- 27 — Le 21 décembre — DECHAUX Célestine
- 28 — Le 22 décembre — RAVINEL Delphine

#### MARIAGES : 5

- Le 14 janvier — MARTIN Joseph et SAUZÉAT Annette  
Le 2 avril — FANGET Jean-Baptiste et VALETTE Sophie  
Le 28 août — DEFRANCE Jean et BOUTEAUD Agathe  
Le 28 septembre — CHENEVIER J. et BARNAZET J.  
Le 1<sup>er</sup> décembre — DOREL Jean et SAVEL Marie

#### DÉCÈS : 37

- 1 — Le 7 janvier — ESCOFIER Marie — 79 ans
- 2 — Le 4 février — VACHIER — âgé de 3 heures
- 3 — Le 8 février — BARNEZET Marie — 30 ans
- 4 — Le 14 février — MONTAGNON Thérèse — 4 mois
- 5 — Le 11 mars — CHAPUIS Jeanne — 60 ans
- 6 — Le 28 mars — GRANGE Auguste — 5 ans
- 7 — Le 30 mars — SETIER Jean — 96 ans
- 8 — Le 15 avril — COUÉ Marianne — 85 ans
- 9 — Le 26 avril — JULIEN Pierre — 6 ans
- 10 — Le 28 avril — JULIEN Louis — 2 ans
- 11 — Le 2 mai — CHENEVIER Joseph — 90 ans
- 12 — Le 5 mai — DAMON Pierre — 50 ans
- 13 — Le 5 mai — JULIEN Maurice — 3 ans
- 14 — Le 3 juin — MARTHOURET Jean — 76 ans
- 15 — Le 12 juin — DAMON Paul — 40 ans
- 16 — Le 2 août VALETTE Marie — 18 ans
- 17 — Le 24 août — QUIBLIER Marie — 8 ans
- 18 — Le 29 août — COTTIN Jean — 1 mois
- 19 — Le 6 septembre — HONORE Marie — 2 ans
- 20 — Le 7 septembre — CROUZET Eugène — 1 an
- 21 — Le 12 septembre — MISERY Ambroise — 12 ans
- 22 — Le 15 septembre — VINCENT Antoinette — 30 ans
- 23 — Le 20 septembre — FAURE Firmin — 5 ans
- 24 — Le 21 septembre — BOMBRUN Joseph — 17 jours
- 25 — Le 25 septembre — BROUTIER Jean — 17 ans
- 26 — Le 26 septembre — MISERY Pierre — 11 ans
- 27 — Le 27 septembre — FELIX Mélanie — 4 ans
- 28 — Le 7 octobre — FANGET Rosalie — 22 ans
- 29 — Le 21 octobre — GRIVOULAT Marianne — 90 ans
- 30 — Le 29 octobre — MONTAGNON Claudine — 2 ans
- 31 — Le 11 novembre — VERCASSON Marie — 1 mois
- 32 — Le 21 novembre — ROUBY Jean — 45 ans
- 33 — Le 14 décembre — VERCASSON Jean — 23 ans
- 34 — Le 17 décembre — VEYRAN Félix — 2 ans
- 35 — Le 18 décembre — CHALAYE Pierre — 46 ans
- 36 — Le 21 décembre — GIRAUDON Pierre — 20 ans
- 37 — Le 23 décembre — MARTHOURET Pierre — 30 ans

Y'a-t-il eu une épidémie cette année-là ? Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet si vous vous en souvenez ?

Nous voyons en effet qu'il y eu beaucoup plus de mortalité que les années précédentes (1881 : 19 ; 1882 : 21 ; 1883 : 37) puis une diminution l'année suivante (27). Nous voyons également que beaucoup d'enfants moururent cette année-là (18 de moins de 20 ans). Il y eu même jusqu'à 3 enfants de la même famille (Julien). Moyenne d'âge des décès de l'année : 27 ans.